

11 Le système français

L'histoire peut être considérée comme un long cheminement de l'individu vers son autonomie dans la tribu. Loin derrière, viendraient la recherche d'une relation moins déséquilibrée entre les forts et les faibles et l'émergence du rôle des femmes dans la cité. Une évolution a bien eu lieu qu'il s'agisse de la fin de la colonisation et de *l'apartheid* ou du développement de la protection sociale ; elle a été tardive et timide.

Certains avaient cru que les rails de l'histoire guidaient vers un progrès continu, puis, les guerres mondiales et les barbaries du XXe siècle ont rappelé que des retours en arrière, sanglants et durables, pouvaient se produire. Les dislocations des Empires de Rome et de Constantinople comme celles, plus proches de nous, de Vienne ou de Moscou, n'ont-elles pas été suivies d'effroyables régressions ?

Une autre vision extrême séduit une fraction de l'Islam : aucun progrès n'étant possible, il faudrait tendre à revenir à l'ordre qui régnait au temps du prophète. Alors que des communautés islamiques avaient été parmi les plus évoluées au monde comment expliquer une apologie de la régression dont on vient de voir à quoi elle pouvait conduire ? Faut-il croire que les destructions de Gengis-Khan ou de Tamerlan, ayant ruiné les civilisations de leur temps, ont, du même coup, annihilé l'idée de progrès ? L'inspirateur des attentats du 11 septembre 2001 est une caricature mais elle peut être évocatrice, aux yeux de certains, de la fondation de l'Islam par un chef de clan devenu un chef de guerre auto proclamé. Certains héritiers de Mahomet affirment que l'Islam doit régir la vie de la communauté, sous tous ses aspects.

Jésus, au contraire, avait refusé de participer à la résistance contre l'occupant romain et l'Évangile a convié les fidèles à distinguer ce qui appartient à César de ce qui appartient à Dieu. Il est vrai que, trois siècles plus tard, le Christianisme est devenu la religion de l'Empire et que, dès lors l'imbrication du religieux et du politique devint, aussi, la norme, justifiant, le cas échéant, le recours à la violence. Le point ultime de cette confusion fut atteint par la proclamation, à Augsbourg, en 1555, de la règle simplificatrice, si choquante à nos yeux : « *Cujus regio, ejus religio* ».

Cependant, dès le XIIe siècle, des marchands cultivés, à Venise puis à Amsterdam, qui souhaitaient s'affranchir de la tutelle combinée du prince et de l'évêque, fondaient des cités

dans lesquelles le pouvoir religieux n'était plus dominant. Pour assumer des risques considérables ils devaient les partager et découvraient les mérites de la libre association à but lucratif. Le capitalisme naissait, la concurrence commençait à remplacer l'extermination, mais le commerce était encore loin de pouvoir assurer une relève radicale de la guerre.

Sans idéaliser les nouveaux États d'Amérique que visitait Tocqueville — n'allaient-ils pas exterminer les Indiens et développer l'esclavage ? — on constate qu'une étape décisive dans la distinction des domaines fut franchie lorsque ces États décidèrent de se fédérer (voir le § 1112 ci-après). Les citoyens pratiquaient bien leur religion mais aucune Église n'était autorisée à avoir une position privilégiée, système qui était bien éloigné de celui des pays latins même si, en France, nos monarques — le Roi soleil à la recherche de sa plus grande gloire au premier chef — avaient déjà contribué à la dissociation du religieux et du politique.

L'histoire est pour une bonne part (pour l'essentiel ?) faite par les individus à la recherche de leur destin et, parfois, par la révolte des plus faibles, et, moins qu'on ne l'a enseigné aux petits Français, par des *Deus ex machina* : Rois de droit divin, leaders de la Révolution, Napoléon ou Général de Gaulle. Cette vision d'une l'histoire faite par des chefs de guerre avait forgé l'absolu national.

Les attentats du onze septembre n'auront pas été l'affrontement de civilisations mais celui de deux façons de concevoir l'histoire et la vie en société. Aujourd'hui, les citoyens éduqués vivent dans un monde ouvert. Ils cherchent la vérité par l'observation des faits, la discussion, le raisonnement inductif et l'expérimentation. Ils croient aux vertus d'écosystèmes décentralisés et bâtissent des fédérations librement décidées. Les individus sont capables de manifester une réelle autonomie. Celle-ci se distingue de l'individualisme : le travail en équipe comme de multiples réseaux se développent.

Cependant ces évolutions butent, en France notamment, sur les rémanences de l'ordre ancien que nous avons évoqué. Alors que la société civile s'ouvrait largement sur l'extérieur et devenait, par la force des choses, plus fluide, un personnel politique, issu pour l'essentiel de l'administration se constituait en un corps de plus en plus fermé. Il édifiait une caste pour gérer un État qui devenait une forteresse.

Cette nouvelle noblesse entend régir le pays par décret. Elle accumule des mesures qui gonflent la dépense collective dont le poids et la gestion conservatrice, loin d'éviter l'exclusion, favorisent son extension. Elle n'est guère attentive aux souffrances des

habitants du « tiers-monde ». Une politique agricole commune est défendue bec et ongles, alors même que les subventions versées aux exportations de céréales contribuent à détruire les agricultures en Orient ou en Afrique. Sur notre sol, les plus démunis ne sont guère incités à conquérir leur autonomie et les citoyens, infantilisés, ne sont pas consultés sur les fins ni réellement associés à la gestion des organismes collectifs. Une idéologie, baptisée de sociale, est exploitée par des leaders anxieux de garder leur pouvoir. Elle masque une conduite clientéliste.

Les tenants de la forteresse freinent aussi bien la construction de l'Europe qu'une vraie décentralisation ; cette dernière impliquerait que soit reconnue les responsabilités d'institutions intermédiaires au sein desquelles l'esprit d'association prévaudrait. Or, la France a, depuis les « Lumières », mis l'accent sur un individualisme outrancier. Fidèle à Rousseau, la République proclame qu'entre l'État et ce citoyen, rien ne doit s'interposer. Nos écoles, nos tribunaux, notre médecine retiendront ce schéma ; nos statuts et nos règles établiront une sorte d'absolutisme de l'enseignant, du magistrat ou du médecin. L'abstraction, l'esprit déductif, l'affirmation péremptoire et les brillantes idées dominent. Les membres de la caste qui nous dirige sont sélectionnés par les concours. Nouveaux despotes éclairés, ils peuvent ne connaître ni patron ni travail collectif.

Les rémanences d'un « système français » archaïque freinent et, parfois, bloquent les élans d'un pays qui a montré ses capacités à évoluer. Tel est le sens de ce chapitre. Les deux suivants traitent du poids et du comportement du secteur public.

11.1 — Un système monarchique et patriarcal	page
11.2 — Machisme et conservatisme	page
11.3 — État prégnant et individualisme	page

Les graphiques mentionnés dans le texte ainsi qu'une table des matières détaillée se trouvent à la fin du chapitre.

novembre 2001

11.1 Un système monarchique et patriarcal

En Europe, jusqu'au siècle dernier, rien n'aura été « plus rebelle à l'idée de pluralité que la vérité religieuse. » (1) tandis que les mystiques rêvaient d'un « Un » collectif — la religion, reliant l'homme à une divinité, ne peut-elle relier les hommes entre eux ? — les politiques instrumentalisaient le protestantisme et le catholicisme. Certes, en France, à la fin du XVI^e siècle, un compromis, ayant été négocié par Henri IV, la guerre civile avait fait place à une trêve. Pendant un petit siècle, la France, fait rare en Europe, toléra la foi protestante tandis que le Roi affirmait son pouvoir. La noblesse payait le prix de ses comportements frondeurs et de son incapacité à s'organiser en forces cohérentes.

11.1.1 Un pouvoir dit absolu

Ce n'est donc pas un hasard si, quatre ans après le massacre de la Saint-Barthélémy (1572), Jean Bodin écrit les six livres de *La République*. Pour Bodin, le souverain fait la loi, la casse et décide en dernier ressort ; il déclare la guerre et proclame la paix.

La vision d'un Louis XIV décidant ainsi de tout, en fonction de son bon plaisir, fut confortée par les historiens du XIX^e siècle. En réalité, ce monarque, dit absolu, tenait soigneusement compte des intérêts, des désirs et des capacités de résistance de ses sujets ; il gouvernait souvent par la persuasion ou la négociation. La pratique du pouvoir du Général de Gaulle peut-elle nous aider à comprendre le fonctionnement d'un tel régime, beaucoup moins absolu qu'on ne l'a dit ?

Tout en rétablissant le catholicisme dans sa situation de monopole et de religion d'État, le Roi Soleil l'encadre. Il réunit « autour de lui tous les talents mûris depuis le début de la régence pour former, enfin, une académie française complète : architectes et jardiniers, peintres et sculpteurs, tapissiers et passementiers, instrumentalistes et chanteurs, comédiens et poètes. » (2) Dès lors, l'Église cesse de régner sur les arts et les lettres ; les splendeurs de Versailles tendent à éclipser celles des cathédrales.

Mansart construit plus de châteaux et de bâtiments publics que d'églises. Couperin et Lulli composent plus de musique de chambre que de messes. Comme Racine et

1 René Rémond, *Religion et société en Europe*, Seuil, 1998.

2 Marc Fumaroli.

Molière, ils sont mobilisés pour le culte du Roi. Louis XIV entend non seulement que les arts et leur imaginaire le servent mais aussi régner sur la justice comme sur l'économie. **Le mythe de la toute puissance passe du domaine religieux au civil. L'État accède à une forme de transcendance théâtralisée.**

La Révolution, en décapitant le Roi, entendait bien s'approprier cette transcendance. À son tour, elle franchissait une étape dans ce très long « processus de sortie de la religion des sociétés contemporaines. » (1). Mais la dissociation, loin d'être instantanée, devait prendre plus de deux siècles pour se réaliser.

Comme les « partis » dans les guerres de religion, comme les monarques qui élargissaient le pré carré français, les révolutionnaires utilisèrent les guerres pour mobiliser les citoyens et leur imposer leur pouvoir. La guerre aura ainsi été un facteur essentiel de la construction du « système français. » Le rôle du Général de Gaulle dans la France du XXe siècle est-il séparable de la guerre, conflit mondial d'abord, guerre d'Algérie ensuite ?

11.1.2 Aux États-Unis, des pouvoirs relatifs

Tout autre fut le parcours des immigrés qui firent la Révolution américaine. (2) Certes, « la religion a donné naissance aux sociétés anglo-américaines » (3) et, à la veille de la guerre d'Indépendance, huit des treize colonies avaient décrété un culte officiel et quatre autres indiqué une préférence pour l'un des cultes protestants. Toutefois, lorsque la constitution de l'État fédéral fut élaborée, le premier amendement défendit de faire « aucune loi relativement à l'établissement d'une religion ou en interdisant le libre exercice. » Aucune église ne connaîtra, sur l'ensemble des États-Unis, cette symbiose avec l'État qui était de règle en Europe. Les Américains suivaient, ainsi, le précepte de Benjamin Constant : « le corps social ne doit commander aucun culte ; il n'en doit repousser aucun. » Dès le départ, l'État fédéral instaurait la séparation des domaines religieux et politique.

Lecteurs de la Bible, ayant développé leur sens critique, ces protestants élistaient, le plus souvent, les responsables de leur paroisse qui, à leur tour, choisissaient le pasteur. La culture anglo-saxonne de la délibération et du contrôle mutuel s'épanouit. En Amérique, « au sein de la commune, on voit régner une vie politique réelle, active, toute

1 Marcel Gauchet, Croyances religieuses, croyances politiques, *Le Débat*, mai-août 2001.

2 Voir, notamment, Hannah Arendt, *Essai sur la Révolution*, Gallimard, 1967.

3 Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, GF-Flammarion, Paris 1981

démocratique et républicaine [...] La commune a été organisée avant le comté, le comté avant l'État, l'État avant l'Union. » (1) « Les Anglo-Américains ont su tirer de la démocratie sociale, la démocratie politique. » (2) Tout pouvoir est limité par des contre-pouvoirs formels, des « *check and balance*. » On exige des dirigeants qu'ils soient fiables et rendent des comptes (*accountability*). Cette société du nouveau monde empêcha, aussi, la reconstitution d'une noblesse.

Pratiquée à la base avant d'être fédérée, cette démocratie écartera la toute-puissance d'un pouvoir centralisé et de ses décrets. Elle croit à la force de la jurisprudence, de la *common law* et du contrat privé. **Le contrat social naît d'un accord délibéré des citoyens.**

Retenons cette synthèse : en Amérique « l'histoire a subordonné l'État à la société, (en Europe) elle livre la société à l'État. » (3) La forte dominante protestante de ce nouveau monde explique-t-elle, comme Max Weber l'a cru, sa réussite économique ? Il en a été beaucoup débattu. Il semble en tout cas acquis qu'une société relativement fluide, où la confiance que se font les individus joue un plus grand rôle que l'autorité est favorable à la diffusion des innovations. La France des corporations, qu'encourageait Colbert, ou l'Union soviétique et, depuis le XVe siècle, les nations qui se réclament de l'Islam ont montré que sciences, technologies ou sociétés se figent lorsqu'elles demeurent sans contestation ni concurrence.

11.1.3 La quête persistante de l'absolu

Si, pour les Américains, la politique est le domaine du relatif, la quête d'un absolu en ce domaine n'a, au contraire, cessé de tarauder l'esprit français.

Le siècle des lumières et celui qui le suivit, développèrent d'abord le thème du progrès qui allait opposer de nouvelles idéologies à des ordres anciens, foncièrement passéistes. (4) Pour ces derniers, en effet, l'origine du monde précède l'apparition de la volonté de l'homme. Mais, bientôt, les idéologies allaient proposer aux sociétés de construire leur avenir. L'origine du monde avait relevé de la foi ; il en irait de même de son devenir.

Que les idéologies aient eu un caractère religieux n'est pas propre à la France mais, chez elle, ce phénomène eut une portée politique plus grande qu'ailleurs. Les révolutionnaires de 1789 étaient convaincus qu'il suffit aux citoyens d'élire des

1 Alexis de Tocqueville, *op.cit.*

2 François Furet, *préface de la Démocratie en Amérique, op.cit.*

3 François Furet, *ibidem*.

4 Marcel Gauchet, *op. cit.*

représentants pour que, par leur bouche, la vérité soit révélée. Il leur semblait inutile de faire participer les électeurs à des débats entre des partisans de thèses opposées. Entre la nation souveraine, incarnée par les représentants du peuple, et ce dernier : rien. Pas de corps intermédiaires.

La République a, ainsi, édifié une véritable religion de l'État. L'école laïque fut placée en son cœur, les instituteurs méfiant du monde paysan et des femmes, redoutaient qu'ils ne fussent sous l'emprise de l'Église.

Les républicains avaient quelques raisons de penser que la démocratie restait fragile. Lorsque les Républiques trébucheront, les Français en reviendront brutalement à des régimes personnels, monarchiques voire autoritaires : Napoléon, Napoléon III, Vichy, et, d'une certaine manière, la Ve République.

Des Révolutions ont beau se produire, la rémanence de certaines idées peut être puissante. Il ne suffisait pas que l'Église soit séparée de l'État pour que soit achevé le processus aboutissant à sortir la politique du domaine du religieux... ou de ce qui lui en tenait lieu.

François Furet a montré la filiation qui a existé dans l'esprit — ou l'inconscient — de maints Français, entre notre Révolution en quête d'absolus et désireuse de changer la société et celle de 1917. Dans les années cinquante, nombre de nos concitoyens étaient encore séduits par les mirages apparus dans les brumes de Saint-Pétersbourg. Éduqués dans une école qui, encore imprégnée de volonté hétéronomique, privilégie la déduction abstraite à l'observation des faits, combien de normaliens refuseront de prendre en compte les témoignages venus du goulag ? Dans les années quatre-vingt encore, des militants de gauche « rêvaient à voix haute une histoire imaginaire, automatique et linéaire, d'avance écrite et déjà lue qui n'avait guère de rapport avec l'histoire réelle. » (1)

Toujours est-il que le socialisme, qui avait suscité la Révolution d'octobre, a engendré l'État-providence et donné une nouvelle jeunesse à l'idée étatique.

11.1.4 La seconde jeunesse de l'étatisme

L'URSS, avait joué un grand rôle au sein des coalisés qui écrasèrent le nazisme et son système bénéficia à l'Ouest du prestige des vainqueurs, en tout cas dans les pays latins et catholiques, car le Nord de l'Europe, sans parler des USA, ne partagea guère cet engouement.

1 Edwy Plenel, *Secrets de jeunesse*, Stock, 2001.

On refusait d'écouter ceux qui dénonçaient les procès et les répressions. La planification semblait fonctionner. Le collectivisme promettait de réaliser cette égalité dont les Français ne cessaient de dire qu'elle était leur idéal. La toute puissance de l'État revenait ainsi en force avec de nouveaux objectifs qui étaient sociaux et de nouveaux moyens, d'ordre économique. Les Français étaient heureux, persuadés qu'une fois encore des conceptions qu'ils avaient faites leur allaient s'imposer au monde entier.

Le Général de Gaulle, gouvernant au début et vers la fin des « trente glorieuses », contribuera à la renaissance du modèle étatique. Le sentiment national revivait. Un chef de guerre, sorte de monarque républicain, conduisait, à nouveau, la nation et, ô miracle, il voyait dans le Plan une « ardente obligation ».

La démocratie chrétienne, de son côté, était porteuse d'un remords : le progrès de l'économie avait laissé subsister pauvreté et inégalités et mieux organiser la solidarité lui convenait. La « question sociale » était posée depuis fort longtemps mais les fusillades de 1848 avaient montré les difficultés que la République avait à concilier la liberté et des droits sociaux effectifs. Nationaliser et planifier la reconstruction des réseaux de transport, de la production d'énergie et de l'industrie lourde ne s'imposait-il pas ? Et puis, les partisans de l'économie privée avaient, en trop grand nombre, sympathisé avec le régime de Vichy, pour avoir, dans les années qui suivirent la seconde guerre, voix au chapitre.

Les chocs pétroliers et *la crise* allaient clore cette épopée de près de trente ans pendant laquelle la population avait grandi et l'économie galopé. Certes, les dépenses collectives, les impôts et les cotisations s'étaient emballés mais les prestations publiques étaient évidentes : la Sécurité Sociale contribuait grandement à l'amélioration de la santé et à l'allongement de la vie ; l'enseignement secondaire était généralisé. Des dépenses collectives accrues n'empêchaient d'ailleurs pas que les revenus individuels s'élèvent. Grâce aux métiers manuels notamment, les plus modestes et les immigrés s'intégraient dans la société. Des cités remplaçaient les bidonvilles.

En France plus qu'ailleurs, l'atome, qui avait été guerrier, allait remplacer le noir charbon pour produire l'électricité. L'État et son avatar, l'État-providence, se montrait donc aussi prestigieux qu'aimable, aussi planificateur que prévoyant. Les personnels administratifs et politiques, pour leur part, se réjouissaient de l'extension des pouvoirs que la seconde jeunesse de l'étatisme leur donnait.

11.1.5 La gauche au pouvoir

Dans les années soixante-dix, les gouvernements de droite, dominés par d'anciens hauts fonctionnaires, ont gardé à l'État sa large emprise sur la société et sur l'économie. Ils ont, par exemple, nationalisé la sidérurgie. Les socialistes français, jadis hostiles à l'étatisme, croyaient désormais en ses bienfaits et les marxistes approchaient du but : l'État dominerait l'économie et les représentants des travailleurs contrôlèrent l'État. Revenue au pouvoir en 1981, la gauche a jugé bénéfique que l'État accroisse largement un domaine déjà considérable.

Elle a eu recours à des solutions qu'on qualifiera, par euphémisme, d'inadaptées et que les socialistes allemands avaient rejetées depuis belle lurette : nationalisations, fortes embauches de fonctionnaires, 39 puis 35 heures imposées, hausse répétée du SMIC, instauration de la retraite à 60 ans. N'est-ce pas l'attachement à de vieux schémas de pensée qui empêche la gauche de s'adapter à des circonstances nouvelles ? Nous développerons longuement ce point au chapitre 32 à propos des politiques de l'emploi. La gauche n'avait pas su élaborer une politique algérienne ; elle ne saura pas rallier à temps la social-démocratie de maints de ses homologues européens.

« Nous avons gouverné pendant les années quatre-vingt avec des programmes écrits dans les années soixante-dix sur des idées des années soixante. » (1)

Fallacieux, les objectifs économiques et sociaux des nationalisations étaient seconds. Après s'être rendu au Panthéon, François Mitterrand, voulait, avant tout affirmer son pouvoir et réduire les « puissances d'argent » ; les Fouquet du XXe siècle. D'où la nationalisation à 100 % en dépit des avis contraires émis par plusieurs conseillers.

D'autres mesures furent également décidées de façon autoritaire. « Il faut que nous nous rappelions le coup de poignard du Président de la République en 1982, quand il a dit d'accord pour les 39 heures payées 40. Il a stoppé le processus du temps de travail négocié qui commençait à s'opérer. » (2) La pratique monarchique du pouvoir par François Mitterrand permettra aussi que se poursuive la conquête de la forteresse France par une nouvelle noblesse d'État (Voir les chapitres 12 et 13).

Certains leaders de la gauche, telle Martine Aubry, s'interrogent : « que reste-t-il de la passion violente de l'État pour la souveraineté ? de sa toute-puissance ? de sa majesté ? c'est un nouvel imaginaire qui s'installe, incarné par d'autres allégories : le marché,

1 Dominique Strauss-Kahn, *Le Monde* 12 déc. 1995.

2 Jean-Paul Jacquier, secrétaire national de la CFDT, *Échanges et projets*, mars 1992.

l'opinion, le juge. » (1) Laurent Fabius, lui aussi, doute : « les aspirations de jadis, confiant à l'État la recherche de la perfection du bonheur, n'étaient-elles pas trop vastes ? » (2).

Mais, les rémanences sont puissantes. Colbert survit dans les comportements de plusieurs ministres comme dans les attentes de citoyens. Les Français, votant à gauche comme à droite, ont été satisfaits de la privatisation de chaînes de télévision mais près de la moitié d'entre eux souhaite toujours que l'État régisse rigoureusement les licenciements.

11.1.6 Une France verticale

Alors que nous nous sommes ouverts, de plus en plus largement, à un monde qui appelle les initiatives, notre société est restée imprégnée d'une vision réductrice : un monde de citoyens « atomisés » et passifs. Ce ne sont pas seulement nos institutions politiques qui restent empreintes de monarchisme. Dans les domaines de la famille, de l'entreprise ou de l'école, la France demeure « verticale ».

S'associant peu et nostalgiques d'un ordre social garanti par une autorité forte, les Français participent à une démocratie au rabais. Le pivot de notre système politique est le Président de la République élu par une « conjonction magique, imprévisible et transcendante entre un homme et un peuple. [...] L'institution est fondamentalement monarchiste, unitaire, religieuse et hiérarchique. » (3) Elle dessaisit les partis politiques, ceux de droite notamment, qui, réduits au rôle de machine électorale, tournent à vide en dehors des campagnes présidentielles.

On a loué le Général de Gaulle pour avoir doté la France d'une constitution efficace. En réalité, elle a donné des pouvoirs excessifs à l'exécutif et au chef de l'État qui, une fois élu, peut décider seul dans tous les domaines où son autorité l'emporte (sauf en période de cohabitation avec un gouvernement d'un autre bord). François Mitterrand, après avoir tant critiqué cette constitution, abusa des pouvoirs qu'elle lui conférait pour prendre des mesures inadaptées à l'univers d'aujourd'hui.

Dans l'ordre familial, des ethnologues, ont montré que le Bassin parisien a réussi, à l'occasion de la Révolution, à imposer à la France son organisation : un père autoritaire assurant l'égalité entre les enfants par son testament notamment. La tyrannie du père est supportée à condition que l'égalité soit respectée.

1 Martine Aubry, *Le choix d'agir*, Albin Michel, 1994.

2 Laurent Fabius, *Le Monde*, 23 février 2000.

3 Jean-Louis Bourlanges, *Commentaire*, printemps 1998.

On retrouve le monarchisme dans l'étendue des pouvoirs non seulement de notre Président de la Ve République mais aussi du PDG institué par Vichy. Et les parcours de la majorité de nos grands patrons ont été propices au maintien, dans nos entreprises, de structures autoritaires. D'autant plus qu'ils ont eu, en face d'eux, jusqu'à l'arrivée des *pension funds* américains, des actionnaires de peu de poids (voir, sur ce point, le chapitre 13).

Même s'il est désormais contesté, ce modèle « vertical » reste en vigueur dans nombre de firmes. Ayant interrogé plus de 100 000 salariés de la Cie IBM dans 72 pays, une étude (1) a conclu que la France était le pays où la distance hiérarchique entre supérieur et subordonné était, de loin, la plus grande du monde occidental.

Ces pouvoirs forts vont de pair avec un élitisme mal conçu. « Nous sélectionnons sans répit et conduisons, par des sentiers de plus en plus étroits, l'élite de nos jeunes vers les mécanismes subtils et féroces des *concours nationaux* — une expression qui n'est traduisible dans aucune langue, sinon peut-être en chinois mandarinal — qui déterminent la cohorte étroite des décideurs de notre société [...] Nous perdons à ce jeu malthusien l'occasion d'enrichir et de renouveler nos élites. » (2) Qui examine les origines familiales des promotions récentes de nos grandes écoles ou de nos hauts fonctionnaires, constatera que « l'ascenseur social » est bien en panne.

Autocratie, faible concertation, place trop limitée laissée aux initiatives, promotions ouvrières peu nombreuses, formation insuffisante du personnel d'« exécution » et licenciements expérimentés par nombre de salariés ont engendré dans les entreprises des réactions de peur lorsque des novations techniques ont été envisagées: on a craint qu'elles ne réduisent l'emploi. Dès lors on peut se « demander si les relations sociales en France ne sont pas un obstacle à la compétitivité. » (3) Et le dialogue social, loin d'être meilleur dans le secteur public, est plutôt plus difficile, en partie parce que les acteurs ne sont guère préparés à la négociation et au compromis, en partie parce que trop de décisions demeurent prises à l'échelon central.

Dans la tentative avortée de 2 000 pour réformer l'administration fiscale, « l'État, les organisations syndicales ou les agents de l'État eux-mêmes, tout le monde a semblé d'accord pour jouer sur des passions, des mythes, des principes, là où une analyse même

1 Geert Hofstede, *Vivre dans un monde multiculturel*, Ed. d'Organisation, 1994.

2 Roger Fauroux, L'éducation, générations perdues ? in Roger Fauroux et alii, *Notre État*, Robert Laffont, 2001.

3 Jean Gandois, ancien Président du CNPF (MEDEF).

rapide aurait permis d'identifier des jeux d'intérêt souvent très banals et donc négociables. » (1)

11.2 Machisme et conservatisme

Vouloir conserver ce qui existe est naturel et le conservatisme n'est condamnable que lorsqu'il s'oppose à tout changement. Que ceux qui détiennent un pouvoir autocratique soient peu ouverts aux évolutions est assez compréhensible : ne risquent-elles pas de mettre en cause leur position ? Dans une démocratie, la chose est moins acceptable mais elle advient si les leaders ont réussi à constituer un corps fermé, aboutissement d'une filière quasiment unique ; dans cette situation, dont la France se rapproche, se maintenir au pouvoir l'emporte sur le désir de faire des réformes appropriées. Il est vrai que le conservatisme n'est pas une chose nouvelle en France et qu'il est bien ancré.

11.2.1 Un conservatisme peu libéral

Jusqu'aux années soixante, notre pays aura mené des guerres coloniales auxquelles Anglais et Hollandais avaient renoncé. Restée rurale plus longtemps que ses voisins, la France continue à défendre ses agriculteurs prospères, au-delà de toute raison. Notre Sénat, encore très rural, est, en maints domaines, exagérément conservateur.

Nombreux sont les Français qui votent pour le Front national, l'extrême gauche ou le parti communiste lesquels prônent le protectionnisme comme des formes dépassées d'organisation sociale.

Dans l'hiver 1995, le gouvernement Juppé a provoqué, par des maladresses il est vrai notables, des manifestations étonnantes en faveur du *statu quo* ! Qu'on ne touche ni aux retraites ni à l'organisation de la SNCF, ni à celle de la gestion de l'assurance-maladie.

Maintes institutions françaises n'ont évolué que fort lentement. Notre justice a été longtemps subordonnée aux gouvernants. Aujourd'hui encore, elle abuse de la détention provisoire et notre police est critiquée par les instances européennes pour une brutalité que plusieurs ministres de l'intérieur ont encouragée. À l'égard des réalités et diversités

1 Thierry Bert, la réforme de Bercy, in Roger Fauroux et alii, *Notre État*, Robert Laffont, 2001.

régionales la République et son école auront longtemps pratiqué le nivellement, les armes à la main si nécessaire.

Nous sommes également restés plus machistes que maints de nos voisins ; nous tolérons, au-delà du raisonnable, les postures mâles, la virilité s'accompagnant fièrement de violences : le fumeur, le buveur et le conducteur aux excès de vitesse sont trop souvent admirés : nous avons un des plus forts taux d'accidents de la route d'Europe. Nous sommes aussi les champions européens des barrages routiers : le producteur de primeurs, de bovins, de cochons ou le chauffeur de poids lourds manifestent ainsi, en violant la loi, sans être désapprouvés.

Dans le sport, le harcèlement sexuel est trop souvent considéré comme une pratique normale. (1) D'autres enquêtes montrent que les violences conjugales existent encore dans près d'un couple sur dix et, ce, dans tous les milieux sociaux. (2) Il a fallu attendre les années récentes pour que viols et incestes soient dénoncés et condamnés après avoir été couverts par des silences criminels.

11.2.2 Place encore limitée des femmes

La France n'a accordé le droit de vote aux femmes qu'en 1944, soit deux générations après la Nouvelle-Zélande, l'Australie et la Norvège, une génération après l'Allemagne, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne, les États-Unis et le Canada. Au Parlement, la place des femmes est bien plus limitée qu'ailleurs. **Voir le graphique 1 en fin de document.**

Cependant, aux élections régionales de 1998, la place des femmes élues, augmentant dans toutes les formations, est passée à 26 % contre 13 % en 1992. Dans les postes de direction de l'administration, la France ne reconnaît également aux femmes qu'une place limitée. « Majoritaires dans la fonction publique, les femmes, sont peu nombreuses dans les postes de responsabilités. » (3)

juin 1996	<i>femmes</i>	<i>hommes</i>	% *
Préfets	3	114	3
Ambassadeurs	9	148	6
Directeurs d'administration centrale	12	153	7
Recteurs	3	26	10

1 *Le Monde*, 28 mai 2000.

2 Enquête du secrétariat d'État aux droits de la femme, décembre 2000.

3 Anne-Marie Calmou, *Rapport au ministre de la fonction publique*, février 1999.

Grands corps	105	904	12
--------------	-----	-----	----

* % des femmes dans le total hommes + femmes

Ouverte aux filles en 1972, l'école Polytechnique n'en comptait encore que 14 % en 1999. La promotion de l'ÉNA sortie en 1978 comportait 18 femmes sur 158 élèves. Vingt ans après leur sortie de l'école, aucune ne détient un poste prestigieux. Qui ne se souvient, aussi, de la façon pour le moins inélégante avec laquelle Alain Juppé, en novembre 1995, a remercié huit des douze femmes qu'il avait nommées à des postes de ministres ou de secrétaires d'État quelques mois plus tôt. Lionel Jospin a, de son côté, admis devant le Parlement (1), que, depuis que son gouvernement était en fonction, les nominations en conseil des ministres avaient laissé fort peu de places aux femmes.

Dans les entreprises privées la situation des femmes n'est pas meilleure. Une seule, Anne Lauvergeon est PDG d'une des cent plus grandes entreprises françaises. Une recherche effectuée en 1996 a montré que les femmes détiennent 6 % seulement des quelque 2000 postes principaux des 200 plus grandes firmes françaises. Dans les entreprises moyennes moins d'une femme sur dix est PDG. Les écarts de salaires, à responsabilités comparables, demeurent, en moyenne, sensibles. (2)

On peut observer qu'en Europe du Nord, où la répartition des revenus est la moins inégalitaire, la violence plus contrôlée et l'environnement le mieux respecté, la place des femmes dans la société est nettement plus large que chez nous. Moins la force compte dans la cité et plus le droit est respecté, plus reconnue aussi est la place des femmes. Celle-ci est bien un signe de l'évolution des sociétés.

11.2.3 Une épargne conservatrice

Champion de l'épargne dans le Monde occidental — 15 % du revenu disponible contre 5 % en Grande-Bretagne (3) — le Français est, dans ce domaine aussi, plus conservateur que les Anglo-saxons, les Hollandais ou les Suisses. Il a, longtemps aimé l'or, placement stérile par excellence et qui, depuis plus de vingt ans, a eu des performances catastrophiques, surtout si on les compare à celles des actions.

Les Français ont préféré les rentes au profit et opté pour les investissements immobiliers ou fonciers, le livret de caisse d'épargne et les contrats d'assurance vie. L'État a favorisé ces derniers placements par des dispositions fiscales : ils finançaient son déficit à

1 16 février 1999.

2 INSEE première, n°801, août 2001.

3 OCDE, 2000.

un coût d'ailleurs élevé (voir au Chapitre 23 sur les retraites). Pendant très longtemps, seules les grandes fortunes auront misé sur les actions ou plutôt : seules les actions auront fait les grandes fortunes. (1) L'épargnant français n'a misé sur la croissance et la prospérité des entreprises, en achetant leurs actions, que de façon tardive et limitée. Voir le **graphique 2** en fin de document. En 1997 les ménages français ont été vendeurs nets d'actions à hauteur de 5 milliards alors qu'ils plaçaient 455 milliards dans l'assurance-vie et près de 200 milliards sur leurs divers livrets ou plans. (2)

11.2.4 Certains comportements évoluent

Le conservatisme et ces nombreux archaïsmes que nous venons de relever seraient décourageants s'ils n'étaient susceptibles de se modifier. Or, les très intéressantes enquêtes sur « Les valeurs des Français » (3) montrent, précisément, que de 1980 à 2000 de notables évolutions se sont manifestées. Certaines sont bien connues. L'appartenance au catholicisme, déclarée par 71 % des Français en début de période, ne l'était plus que par 53 % à la fin, la pratique cultuelle au moins mensuelle tombant de 18 à 12 %.

On n'est pas surpris non plus de voir que ceux qui avaient vingt ans en 1968 ont, de plus en plus, misé sur le respect de l'autorité ; lorsque les individus vieillissent certaines valeurs sont davantage prises. Mais le virage de cette génération a été particulièrement fort. « Qu'il s'agisse du civisme en matière financière, de la confiance dans la police ou dans l'armée ou de l'attitude à l'égard de la fidélité conjugale le retour vers les valeurs traditionnelles a été massif. » (4)

A contrario, les personnes les plus âgées ont davantage admis le divorce, l'avortement ou l'homosexualité que ne rejette plus avec force qu'une minorité de Français. « Au total, le rapprochement entre les âges est incontestable. » Il est allé dans le sens d'une morale collective plus affirmée et, en même temps, d'un plus grand libéralisme à l'égard des comportements individuels.

La France est donc un pays dans lequel on constate, à la fois, des évolutions sensibles et de fortes rémanences. Celles-ci apparaissent particulièrement redoutables lorsqu'on examine le couple : État prégnant/individualisme des citoyens.

1 Thomas Piketty, *Les hauts revenus en France au Xxe siècle*, Grasset, 2001.

2 BIPE – CREP pour l'AFB, mai 1999.

3 Sous la direction de Pierre Bréchon, Armand Colin, 2001.

4 Pierre Bréchon, op.cit.

11.2 État prégnant & individualisme

Dans un modèle traditionnel de société, l'impulsion primordiale est censée venir d'en haut et non de la base. Elle est relayée par les serveurs de l'État qui occupent une position privilégiée. « La France a intériorisé un modèle d'une société qui a mis en son centre la fonction publique. » (1).

11.3.1 L'État au centre et partout

À la question, posée en 2000 dans quinze pays (2) : l'État devrait-il dépenser plus au titre des services publics, quitte à ce que les impôts augmentent, les Européens, pris globalement, se sont partagé 50/50 %. 80 % des Britanniques ont répondu par la négative mais 70 % des Français de façon positive.

Une enquête SOFRES de septembre 1999 montrait que 80 % des Français estimaient que l'État ne s'occupait pas assez de l'emploi et 53 % pas assez de l'économie. Ils avaient été, en majorité, favorables au blocage des loyers bien qu'il ait entretenu la pénurie de logements. Les réflexes des Français les conduisent à douter des vertus du marché et de la concurrence. (3) Bien que nous soyons un des premiers exportateurs au monde, les Français doutent encore que l'ouverture des frontières soit, par solde, un facteur positif. C'est sur la collectivité, toujours, que les Français comptent pour disposer d'une bonne retraite, en acquittant des cotisations obligatoires à un niveau plus élevé que leurs voisins. Nous sommes l'un des rares pays où la culture fait partie des missions de l'État et aucun État européen ne s'est aussi impliqué que le nôtre dans la défense du cinéma ou la promotion du théâtre.

Nos traditions expliquent aussi que nous ayons toléré que les détenteurs du pouvoir politique et administratif, voire économique, aient constitué une véritable caste (voir le chapitre 13, Une nouvelle noblesse). Cette restauration n'a guère été guère favorable, c'est le moins qu'on puisse dire, à l'épanouissement de la démocratie. Il n'est pas étonnant que nos dirigeants se soient accommodés d'une constitution qui limite si étroitement les

1 Jacques Lesourne, *Commentaire*, printemps 1998

2 Angus Reid, *The Economist*, 18 mars 2000.

3 Michel Brûlé, *Sociétal*, 4^e trimestre 2001.

pouvoirs du parlement ; que dans notre vie politique le débat approfondi soit rare et que les décisions ministérielles — les « mesures » — soient l'essentiel. L'examen de la gestion de notre système social (**Troisième volet** de notre site) montre que ces mesures sont, souvent, peu convaincantes. Elles aboutissent, dans l'Éducation nationale ou au Ministère du travail par exemple, à un empilement de textes (lois, décrets, circulaires) tel que les professionnels et les usagers sont incapables de s'en pénétrer et, encore moins, de les appliquer. Notre examen de la machine sociale confirme cette appréciation « à qui profite l'ordre moral actuel ? à la fraction protégée des classes moyennes et aux professionnels de la classe publique. » (1)

Certes, des penseurs rappellent que « l'économie politique classique a, de façon décisive, montré que la vie en société était possible sans l'omniprésence d'un État absolu » (2) et on a vu — § 1115 — les interrogations formulées par Martine Aubry ou Laurent Fabius. Mais lorsque l'un ou l'autre est au pouvoir, la gestion colbertiste continue de plus belle.

L'Amérique, telle que la voit Tocqueville, est bien différente : « partout où, à la tête d'une entreprise nouvelle, vous voyez en France le gouvernement et en Angleterre un grand seigneur, comptez que vous apercevrez aux États-Unis une association » (dans la terminologie de Tocqueville, le mot association peut désigner des entreprises dont le capital est partagé entre plusieurs). (3) Primauté de l'État, faiblesse des corps intermédiaires et atomisation des citoyens forment un tout. Or, la démocratie effective semble, au contraire, résulter d'une multiplicité de médiations entre les individus et la collectivité. La liberté et la résistance au pouvoir abusif sont d'autant plus consistantes qu'elles reposent sur l'entrecroisement d'une multitude de réseaux auxquels les individus participent volontairement.

11.3.2 L'individualisme

Rousseau et la Révolution voulurent fonder une société égalitaire et plus dynamique en détruisant les corps intermédiaires. « Il importe qu'il n'y ait pas de société partielle dans l'État. » (4) Il n'y eut plus « que l'intérêt particulier de chaque individu et l'intérêt

1 Pierre-Patrick Kaltenbach, *Tartuffe aux affaires*, Les Éditions de Paris, 2000.

2 Jean-Paul Fitoussi et Pierre Rosanvallon, *Le nouvel âge des inégalités*, Seuil, 2000.

3 Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, GF-Flammarion, Paris 1981.

4 Jean-Jacques Rousseau, *Le contrat social*.

général. » (1) La Révolution mit à bas des institutions régionales hétéroclites et, il est vrai, souvent moribondes : En 1791, la loi Le Chapelier supprimait les corporations et interdisait les « coalitions » ; en 1810, le code civil interdisait les associations de plus de vingt personnes. Il fallut attendre la fin du XIX^e siècle pour que les syndicats fussent autorisés.

« Les Français n'adoptent un texte sur la liberté de s'associer qu'en 1901, avec plus d'un siècle de retard sur des démocraties plus affirmées telles que la Suisse, les Pays-Bas ou les États Unis. Aujourd'hui l'Américain moyen consacre à la vie associative dix fois plus de temps et d'argent que le Français moyen. La raison de ce retard est en partie historique : ni le roi, ni la Révolution, ni l'Empereur n'ont supporté l'idée même de liberté associative » (2)

Typiquement, Claude Bernard affirmait : « la médecine doit agir sur des individus, elle n'est pas destinée à agir sur des collectivités » (3) et, fidèle à cette ligne, notre médecine, a été dispendieuse dans les soins prodigués aux individus sans mener des actions de santé publique assez énergiques.

Ces citoyens qui n'ont conquis que tardivement le droit d'association, l'exercent assez peu. Ils sont, notamment, peu syndicalisés y compris dans les professions de santé dont le financement dépend si largement de négociations avec la collectivité.

Le statut des fonctionnaires, fidèle, lui aussi, à Rousseau, favorise l'individualisme. Ce dernier est un obstacle majeur à l'adaptation de nos collègues à un public élargi et donc un facteur essentiel de l'exclusion. (Voir le Chapitre 31 sur l'éducation.) Par les méthodes qui sont les siennes, l'école encourage l'individualisme des enfants. Adultes, ils seront des citoyens trop passifs à l'égard de la collectivité.

11.3.3 Une société atomisée

Une enquête (4) indique que 13 % seulement des Français participent à une association. Voir le **graphique 3** en fin de document. Certes, chaque année quelque 60 000 associations se créent (moins de 20 000 dans les années soixante-dix) mais, si le nombre d'adhérents à une association sportive et culturelle a augmenté, la participation aux associations de parents d'élèves ou à des syndicats a diminué ou stagné. 20 % seulement

1 Marcel Gauchet, *op.cit.*

2 Pierre-Patrick Kaltenbach, auteur de *Associations lucratives sans but*, Denoël, 1995.

3 Claude Bernard, *Pensées*, notes détachées.

4 CREDOC - DIISES, Enquête sur la vie associative, décembre 1998. Personnes âgées de plus de 18 ans.

des parents participent aux élections scolaires qui ne font d'ailleurs l'objet d'aucune information nationale. A-t-on entendu un ministre de l'Éducation nationale encourager les parents à voter ? De leur côté, 6 % seulement des étudiants parisiens participent aux élections de délégués et moins de 1 % est inscrit à un syndicat d'étudiant. Quant aux syndicats français de salariés, ils sont, désormais, plus faibles que ceux de nombreux autres pays européens, eux-mêmes souvent en déclin. La vigueur du syndicalisme a été liée au monde industriel des grandes usines qui n'a plus la position centrale qui fut la sienne. Seule la CFDT est parvenue à faire progresser ses effectifs. Voir le **graphique 4** en fin de document.

Moins de 5 % des salariés du secteur privé et un peu plus de 9 % de ceux du secteur public sont syndiqués. Le tiers des effectifs de la CGT est concentré à la SNCF, à l'EdF-GdF, à la Poste et à France-Télécom. La représentativité des grandes fédérations s'est réduite et les négociations se sont déplacées de la branche d'activité vers l'entreprise voire les unités opérationnelles. Dans un tel processus, le pouvoir des confédérations s'effrite. (1) (Ce point est développé au chapitre 22) Le nombre des syndiqués dans les entreprises privées n'est pas très supérieur au nombre de mandats électifs (délégué du personnel, membres du comité d'entreprise). (2)

La faible syndicalisation limite le recrutement des militants des partis politiques de gauche qui venaient souvent du syndicalisme ; elle entraîne aussi une vie associative ralentie que constate un membre de la CGT : « les salariés du (secteur) public ont pris l'habitude de laisser l'appareil mener le débat à leur place. » (3) Bref, la question de la représentativité des syndicats est posée. Voir le **graphique 5** en fin de document.

On observera que, de leur côté, les patrons (4) ne sont pas plus nombreux à participer à l'élection de représentants. À ces faiblesses du syndicalisme s'ajoute la division. « Comme ministre de la fonction publique, j'ai en face de moi sept fédérations syndicales, qui sont en concurrence. » (5) Le monopole religieux et l'anticléricalisme qui lui avait répondu ne sont plus de notre temps, mais ces antagonismes ont provoqué dans notre vie syndicale (et politique) des fractures qui ne sont pas encore réduites. Les syndicats

1 Bernard Brunhes, *Sociétal*, 3^e trimestre 2000.

2 Hubert Landier, *Sociétal*, 3^e trimestre 2000.

3 William Jacquillard, congrès de la CGT, février 1999.

4 Taux d'abstention aux élections prud'homales de décembre 1997 : 65 % chez les salariés, 79 % chez les patrons.

5 M/Lamassoure, 1996.

autonomes, souvent corporatistes, ajoutent à la complexité du paysage et à la difficulté des négociations.

Ces syndicats faibles et divisés ont, en outre, assumé des missions qui n'allaient pas d'elles-mêmes, comme la gestion des organismes de la Sécurité Sociale et notamment de ses gigantesques caisses maladie. (voir le chapitre 34 sur la Santé) Ils y ont trouvé des avantages qui les ont détournés de missions de leur ressort et, au premier chef, de la formation professionnelle, initiale et continue.

L'affrontement entre des dirigeants — dont beaucoup ont longtemps rechigné au dialogue — et des syndicats évoquant trop souvent des solutions radicales et irréalistes n'a pas été propice à l'étude en commun des réformes. On a souligné ce handicap à propos de la réorganisation avortée de Bercy. Il se manifeste aussi dans les entreprises. « À Billancourt s'opposaient une bureaucratie taylorienne et un contre pouvoir stalinien. » (1) La « lutte » aura trop longtemps prévalu sur une cogestion du changement qui s'amorce timidement.

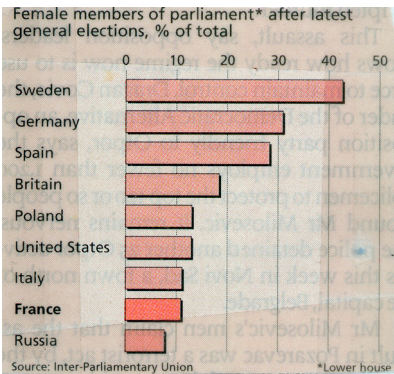
Les cotisations des syndiqués n'assurent pas plus de 20 % des budgets des confédérations. Le reste vient de subventions et d'aides venant de comités d'entreprise tels que celui d'EdF, des organismes de la Sécurité Sociale ou de certaines caisses de retraite mais, surtout, de l'État. Dès lors, les organisations syndicales dites représentatives ont dû « à la puissance publique l'essentiel de leurs ressources, à travers des milliers de mises à disposition dont elles bénéficient et leurs troupes elles-mêmes qu'elles recrutent essentiellement dans le secteur public. » (2) Syndicats et État ont ainsi largement partie liée dans une parodie du pouvoir qui assure le confort des acteurs mais n'a plus grand chose à voir avec les réalités sociales.

La faiblesse du syndicalisme est une des manifestations de celle, plus générale des contre-pouvoirs ; les tendances de notre société et de notre État à l'autocratie en ont été confortées alors que le mouvement du monde allait dans le sens opposé.

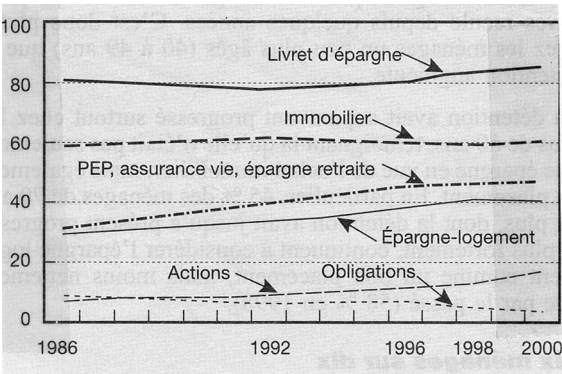
1 Daniel Mothé, ancien ouvrier à Billancourt, *Esprit*, février 1990.

2 Yves Cannac, Chère puissance publique, *Sociétal*, septembre 1998.

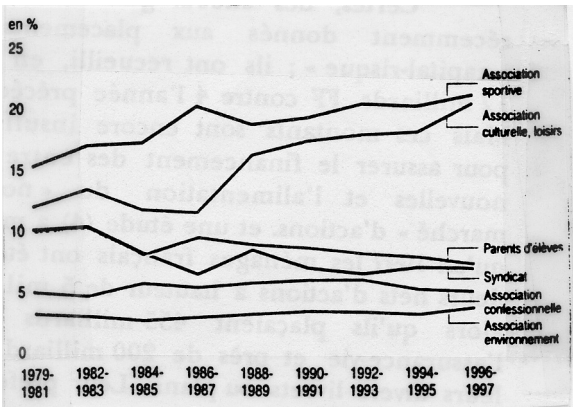
graphique 1 pourcentage de femmes députées en 2000



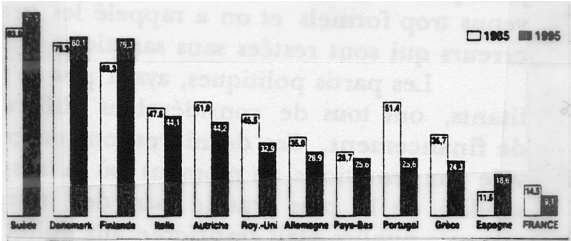
graphique 2 pourcentage des ménages français détenant des actifs enquêtes Insee



graphique 3 pourcentage des Français membres d'associations source Credoc



graphique 4 taux de syndicalisation en pourcentage du nombre de salariés
source OCDE



graphique 5 effectifs officiels de la CGT en millions d'adhérents
source *Le Monde*, 31 janvier 1999

